Syndicat National de l'Environnement
Fédération Syndicale Unitaire

Flash Instance
Eau & Milieux Aquatiques

INFORMATION RAPIDE AUX PERSONNELS DE L'ONEMA N° 10 - 19/10/2012

CAP Préparatoire des Techniciens de l'Environnement
5 octobre 2012

Présents :

Administration : Sophie GRAVELLIER, Thérèse PERRIN, Laurent GENCE, Astrid CHAUVIERE, Paule JOSEPH-SELIGNY (Experte), Gérard BONIFASSI (Expert).

Représentants des personnels :

SNE-FSU : Rémy ARSENTO (Titulaire)
SN CGT : Olivier LEDOUBLE et Jean-Claude LUMET (Titulaires)
SNAPE : Francis LORIEAU, Philippe VACHET et Stéphane HONORE (Titulaires) Stéphane LAFON et Patrick FILCZINGER (Experts)

Rémy ARSENTO est désigné secrétaire adjoint pour cette séance.

---

1. Discussions préliminaires :

Déclaration préalable du SNAPE qui évoque les problèmes de planning liés à cette instance et le déroulement des réunions de concertation.
La CGT reprend les points évoqués par le SNAPE et mentionne que le système actuel ne lui convient pas car il ne permet pas une bonne gestion du corps notamment parce que les promotions sont liées à la pyramide des âges de chaque DIR et que cela engendre des différences de traitement. Elle propose la mise en place d'un groupe de travail pour travailler sur un nouveau système de promotion.

Déclaration préalable du SNE-FSU :

« *Nous voulons tout d'abord revenir sur les conditions d'organisation de cette commission. Les reports de dernière minute, la programmation un vendredi à 14 heures ne sont pas des facteurs de sérénité dans le travail au combien important que nous avons à mener aujourd'hui.*

Pour la promotion, nous tenions à dénoncer la dérive grotesque des exercices de concertation locale complètements dévoyés. Il est hors de question que le SNE-FSU cautionne ces pseudos pré-CAP instituant le mérite comme seul et unique argument, totalement invérifiable, pour les propositions à l'avancement.

Nous tenons d'ailleurs à faire part de notre indignation devant le refus de certains délégués inter-régionaux à vouloir apporter des éléments de compréhension sur leurs choix. Nous nous voyons contraints de demander ces éléments aujourd'hui en séance pour chaque agent concerné et nous craignons de devoir y passer un certain temps.

Enfin nous vous rappelons que nous vous avions posé une question lors de la dernière CAPP concernant les SMPE. Ne pouvant nous apporter de réponse en séance, vous nous aviez proposé une réponse écrite, nous attendons toujours celle-ci.

La vacuité du dialogue social à l'ONEMA ne peut seule expliquer cette dérive alarmante aussi nous vous demandons formellement de bien vouloir rétablir un semblant de relations au moins pour les personnels dont nous allons examiner cet après midi la carrière. »

La DG prend acte et S. GRAVELLIER répond en disant que l'ONEMA est tributaire des délais du ministère.
Elle évoque également les difficultés du service Ressources Humaines (sous effectif) mais indique que les remarques du SNE sont pertinentes.
S'agissant des réunions de concertation, S. GRAVELLIER rappelle que cela reste un travail constructif qu'il faut certes faire évoluer. Elle indique que les propositions des OS à ce sujet seraient les bienvenues.

T. PERRIN insiste sur le fait que l'exercice de promotion est difficile et indique que la promotion est un outil de management.
S. GRAVELLIER précise qu'il est plus aisé de travailler sur le mérite que sur le démérite. Elle fait le distinguo entre les compétences nécessaires pour diriger un service départemental ou pour exercer en DIR.
La séance s'ouvre, nous n'avons pas de PV à approuver, le service RH n'a pas le temps de les rédiger !

Rappel :

Conformément à nos engagements pris dans la profession de foi des élections professionnelles du 20 octobre 2011, ce compte-rendu ne présentera pas de décisions nominatives.

Les informations personnelles sont à retirer auprès du représentant SNE-FSU, Rémy Arsento au 06-72-08-10-03 ou remy.arsento@onema.fr

De même, nous rappelons les positionnements du SNE-FSU :

- *demande de mutation avant deux ans en poste pour les primo-affectés* : le SNE-FSU défend la position qu'une mutation ne peut être refusée au prétexte que l'agent n'ait occupé le poste pour une durée inférieure à deux ans alors même que le poste visé est vacant et qu'aucun autre candidat ne postule.
En conséquence, le SNE-FSU encourage chacun des techniciens envisageant une mutation d'effectuer sa demande quelle que soit son ancienneté sur le poste.

- *parution de postes à profil* : les techniciens de l'environnement appartiennent tous au même corps sans distinction de fonctions (chef de service, référent contrôle usage ou action territorial…) au sein de la spécialité milieu aquatique. Ainsi, le SNE-FSU considère qu'aucune discrimination, quant à la maîtrise des compétences requises pour ledit poste, ne doit être faite lors du classement des candidats à ce même poste.

2. VOLET MUTATIONS 2013 :

En préambule S. GRAVELLIER rappelle que l'ONEMA doit réduire son plafond d'emploi (- 2,5% à l'échelle du ministère) mais que le contrat d'objectif et les nouvelles missions nécessiteraient de continuer à recruter. La DG a obtenu un arbitrage favorable du ministère sur la réduction du plafond d'emploi qui devrait être circonscrit à -1,8 % par an sur 3 ans (contre - 4 % à l'ONCFS et -2,5 % dans les Agences de l'Eau).
S.GRAVELLIER aborde le rapport de la Cour des Comptes : le pré rapport a été reçu le 14/07, les remarques ont été présentées devant le président de la X° chambre, en attente du rapport définitif. La Cour a relevé deux points importants : la direction n'a pas pris la mesure de la forte augmentation du travail avec le passage à l'ONEMA et les fonctions supports sont sous-dimensionnées.

La DG réfléchit sur la thématique des effectifs territoriaux (répartition des effectifs en fonction des enjeux) et travaille notamment à la définition d'un plancher critique à ne pas dépasser pour les SD qui pourrait être fixé à 4.
Long discours de S. GRAVELLIER sur le problème du plafond d'emploi qui bloque les mutations entrantes (chaque établissement limitant les entrées venant d'autres établissements).
Annonce d'un travail de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité sur la répartition des rôles dans les bassins entre les services de l'Etat et ses opérateurs (par ex : pour les représentations dans les CLE).
La DG n'a pas eu d'écho de concours de recrutement à court et moyen terme.
La S.G rappelle que les postes de chef de service seront prioritairement traités. Elle indique également que les changements éventuels d'organisation et de stratégie dans la répartition des effectifs seront examinés en Comité Technique.

2.1 MUTATIONS ONEMA :

La liste qui nous est remise attribue d'ores et déjà des postes à des ATE promus TE en juin.
Selon S. GRAVELLIER, c'est le fait du ministère (sa décision est arrivée après la liste des postes !) et l'ONEMA n'a pas de prise sur ces décisions.
Les OS font remarquer que certains de ces postes (CSD 72 entre autre) n'ont jamais été proposés à la mutation avant et que si un candidat s'était positionné cela aurait posé un sérieux problème.
Ces nominations se font donc hors CAPP (cas des CSD 60, CSD 08 et CSD 72).

CSD 26 : 4 candidats. Un agent de la DIR 8 reçoit un avis unanimement favorable pour les OS (rapprochement de conjoint) et pour l'administration car les autres candidats sont extérieurs à l'ONEMA.

CSD 69 : Le poste est demandé par 2 candidats. Le premier n'a pas l'ancienneté requise et a reçu des avis défavorables. Le second est un TE ONCFS qui fait valoir un rapprochement de conjoint. Pour les deux candidats : avis défavorable de l'administration qui a un ATE à proposer à l'avancement pour prendre le poste sans mobilité géographique. Débat autour de ce point, d'autant plus que le TE ONCFS vient de l'ONEMA donc est directement opérationnel.

La candidature est donc mise au vote : POUR : 6 (OS) CONTRE : 4 (administration).

S. Gravellier conclut à un vote partagé. Le SNE-FSU fait remarquer que la commission est censée être paritaire et que l'absence de plusieurs membres du collège de l'administration non suppléés doit nous amener à compter les votes de chacun et donc au vote favorable de la CAP.

CSD 73 : 4 candidats. Discussion entre un candidat extérieur à l'Onema (parc national) faisant valoir un rapprochement de conjoint et un agent de l'établissement actuellement en détachement syndical (100 %) et souhaitant être réintégré.
Le SNE-FSU indique n'avoir rien contre cette personne et estime que sa demande est légitime mais souhaite conserver son ordre de priorité à savoir que les rapprochements familiaux passent avant les demandes pour convenance personnelle. Il indique donc qu'il place le candidat extérieur en tête.

Vote : POUR : 5 (SNAPE, CGT), 4 (Administration) CONTRE : 1 SNE
Avis favorable de la CAPP

CSD84 : Deux candidats. Tous deux viennent de l'extérieur (parcs nationaux). L'administration propose un avis défavorable pour ces demandes extérieures du fait du plafond d'emploi.
Le SNAPE et le SNE-FSU précise le contexte particulier du Vaucluse et la nécessité de ne pas laisser ce poste vacant.
La présidente accepte de retenir le candidat extérieur avec rapprochement familial si le plafond d'emploi le permet. A confirmer.

CSD 66 : Poste retiré tardivement.

2.2 MUTATIONS EXTERNES :

Vers ONCFS SD 50 : Avis unanimement favorable.

Vers ONCFS SD 38 et Parc National de la Vanoise : avis favorable pour SNE et CGT pour des agents qui n'ont pas l'ancienneté requise mais qui désirent muter, abstention du SNAPE qui ne veut pas déroger à la règle. Défavorable pour l'administration.
Avis défavorable de la CAPP

3. VOLET PROMOTIONS 2013 :

Les taux pro/pro sont à la signature (en attente imminente de parution) mais il faut travailler sur les volumes suivants pour l'ONEMA pour 2012 (CAP passée) et pour 2013 (travail du jour):
TE : 2 TSE : 1 CTE : 5

Les OS proposent un filtre commun face à l'administration qui ne veut que du mérite. Après de nombreuses discussions nous arrivons à faire entendre raison à l'administration car de nombreux « méritants » sont également « anciens » et nous trouvons des points de convergences.

Chef Technicien (5 postes) :

Les agents figurant sur la liste complémentaire 2012 (au nombre de 3) sont examinés en priorité. Les OS obtiennent que les agents placés au plafond de leur grade depuis plusieurs années puissent intégrer la liste.

Technicien Supérieur (1 poste) :

Les OS font part de leur mécontentement sur le nombre de poste proposé.
Lors de l'examen de la liste, les OS font retirer un candidat qui part à la retraite avant de pouvoir bénéficier de la promotion.

L'administration nous prévient après coup (le mardi 9 octobre) par mail que n'ayant pas confirmation du départ à la retraite du candidat écarté, elle le réintègre dans la liste. Des protestations ont été adressées par retour de mail par tous les élus qui indiquent également vouloir maintenir la liste validée en séance. Il en va du respect des décisions de la CAP.

Une nouvelle liste est imposée par l'administration.

Technicien (2 postes) :

La liste complémentaire est étoffée car il pèse une forte incertitude sur l'acceptation des postes par les candidats désignés.